

# PRÉVENTION DU CANCER DU POUMON : CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ASSAINISSEMENT DU RADON

## Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert recommande d'inclure un crédit d'impôt fédéral aux particuliers et aux petits propriétaires correspondant à 15 % du coût des travaux d'atténuation du radon par des experts certifiés par le Programme national de compétence sur le radon au Canada, pour les foyers où un test effectué pendant trois mois indique un niveau de radon supérieur à la recommandation canadienne de radon (actuellement 200 Bq/m<sup>3</sup>).

### Investissement requis

Aucun. Cette mesure fiscale générera des avantages fiscaux nets pour les gouvernements provinciaux et fédéral.

## Contexte et justification

Le radon, un cancérigène connu, est un gaz radioactif provenant de la désintégration de l'uranium dans le sol et la roche. Il est la deuxième cause de cancer du poumon en importance au Canada, après le tabagisme; il est à l'origine de 16 % des décès attribués au cancer du poumon chaque année et entraîne des coûts directs de soins de santé de plus de 17 millions de dollars annuellement. Invisible, inodore et sans saveur, le radon peut être détecté par un test simple et peu coûteux échelonné sur trois mois.

Depuis 2008, le Programme national sur le radon de Santé Canada a permis de tester plus de 19 000 bâtiments fédéraux et environ 18 000 résidences partout au Canada, de mettre à jour les mesures de radon dans le Code national du bâtiment, de concevoir un programme de certification pour les professionnels d'assainissement du radon (Programme national de compétence sur le radon au Canada), de réaliser des recherches approfondies, de mener de vastes programmes d'éducation et de sensibilisation au radon et de rappeler aux Canadiens que toutes les demeures devraient être testées pour la présence de radon.

Selon les données de Santé Canada, le niveau de radon dans environ 7 % des maisons au Canada (plus de 600 000 résidences) est supérieur aux lignes directrices canadiennes (200 Bq/m<sup>3</sup>)<sup>79</sup>. Le niveau de radon est élevé dans certaines régions du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et du Yukon. Par ailleurs, le niveau de radon peut être élevé dans toutes les maisons, et ce, dans toutes les provinces. Voilà pourquoi Santé Canada recommande que le test soit effectué dans toutes les maisons.

Plus de 600 000 foyers sont touchés.

Des mesures de protection contre le radon sont prévues dans la majorité des nouvelles constructions au Canada. Cependant, on estime que des mesures d'assainissement devraient être prises

<sup>79</sup> Le becquerel par mètre cube sert à mesurer le nombre de désintégrations radioactives par seconde.

dans 617 501 résidences<sup>80</sup>, dont la plupart sont d'anciennes constructions. Cependant, le public n'est pas très sensibilisé à la nécessité d'effectuer les tests. Un crédit d'impôt fédéral est la prochaine étape logique dans le cadre du programme national du radon et permettrait d'envoyer un message fort à tous les Canadiens sur l'importance de cette question<sup>81</sup>.

## Rendre abordable l'atténuation des effets du radon

Parmi les techniques d'atténuation, mentionnons le scellement des fissures et d'autres ouvertures dans la fondation et le plancher des résidences, l'installation d'un ventilateur d'évacuation ou la dépressurisation active du sol sous la dalle (installation d'un tuyau et d'un ventilateur sous la dalle du sous-sol pour évacuer le radon et l'empêcher de pénétrer à l'intérieur de la maison). Généralement, le coût des mesures d'atténuation va de 500 dollars à 3 000 dollars par habitation. Le gouvernement fédéral peut aider à rendre l'assainissement du radon abordable en ajoutant l'assainissement du radon comme crédit d'impôt dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous estimons que ce crédit d'impôt n'aura pas d'incidence sur les recettes et entraînera probablement un bénéfice annuel net de 1,6 million à 9,8 millions de dollars en revenus fédéraux et de 8,2 millions à 49,7 millions en revenus provinciaux.

## Renseignements

Kathleen Cooper

Chercheuse principale

Association canadienne du droit de l'environnement

kcooper@cela.ca

<sup>80</sup> Résultat basé sur la compilation des données de parcs de logements occupés de la Société Canadienne d'hypothèques et de logement.

<sup>81</sup> Hypothèse : des mesures d'atténuation sont prises dans 80 % des 617 501 résidences au cours d'une période de cinq ans; une estimation prudente du taux d'imposition des sociétés de 15 %; et des revenus nets provenant de la TVH sur 66 % des ventes de services d'atténuation. Voir : [http://www.cela.ca/sites/cela.ca/files/tax-credit-calculations\\_FR.pdf](http://www.cela.ca/sites/cela.ca/files/tax-credit-calculations_FR.pdf) pour les calculs détaillés.